

Date de convocation	Nombre de membres au comité syndical	Nombre de membres en fonction au comité syndical	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
Mercredi 18 juin 2025	16 titulaires - 8 suppléants	16 titulaires - 8 suppléants	12	3		7	

Vote(s) pour : 12
Vote(s) contre : 0
Abstentions(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 25 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Bernard STAUDT, Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

Point n° 6 : Affiliation volontaire au centre de gestion de la Moselle

Rapporteur : Bernard STAUDT

Le Comité Syndical,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 14 et suivants ;
VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 2 ;

DECIDE

DE SOLLICITER l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy au centre de gestion de la Moselle

D'AUTORISER le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 04/07/2025

Le Président du Syndicat Mixte
des Etangs de Saint-Rémy,
Bernard STAUDT

